

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 93 (1966)
Heft: 5-6

Artikel: Le jour des belles-mères
Autor: Matter, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-234175>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le jour des belles-mères

L'Amérique, à laquelle nous devons déjà la pomme de terre, l'œuf de Colomb, les baisers photogéniques et pas mal d'excentricités, vient de trouver quelque chose à laquelle personne n'aurait pensé : le jour des belles-mères.

Dans le Nouveau-Monde, où l'on divorce avec une remarquable facilité, la chose s'explique encore, car chaque fois qu'on se marie, on a une nouvelle belle-mère et, chaque année, ce n'est, sans doute, pas la même qu'on fête... Mais, chez nous, cela va-t-il prendre ?

Cependant, je veux croire qu'on a exagéré beaucoup cette animosité. Comme

celle des chats et des chiens, cette règle érigée en principe compte de nombreuses exceptions. Car on a vu des belles-mères traitées et aimées à l'égal des vraies mamans, des brus et des gendres choyés autant que leurs conjoints. De là à célébrer le jour des belles-mères, il y a un pas que seule l'Amérique a franchi.

De qui a pu partir une telle initiative ? A la réflexion, c'est tout simple à trouver. De même que c'est un homme qui a déclaré : « L'homme est le roi de la création », c'est tout bonnement une belle-mère qui a lancé cette idée. Lui serait-elle venue quand elle était belle-fille ?

M. Matter.

SI VOUS ALLEZ...

... à Sépey, près de Vulliens, vous serez sans doute charmé d'y trouver un joli château, où le peintre Burnand aimait à venir et y travailler. Cette belle demeure dont son ancêtre, Barthélemy-Daniel, et son frère, avaient fait l'acquisition en 1759, fut longtemps la propriété de la famille Burnand, par alliance, les de Cérenville en devinrent copropriétaires en 1846.

Le peintre Burnand avait là son atelier d'où sont sorties des œuvres remarquables, comme Le Labour dans le Jorat, La Fuite de Charles le Téméraire, dans les figurants duquel bien des Broyards ont reconnu des visages de la contrée.

La seigneurie de Sépey fut séparée de celle de Vulliens dès la fin du XV^e siècle. Après les Fernet-Lullin, elle devint la propriété d'Aymon de Genève-Lullin, puis les Villarzel, les Clavel en devinrent les seigneurs successifs. En 1691, le seigneur était Jacques-Etienne Clavel. Il avait épousé Anne-Marie de Villarzel. C'était une dame impressionnable, quelque peu déséquilibrée et qui probablement ne trouvait pas en son mari les satisfactions désirées — cela peut arriver ! — et les passions religieuses étaient encore vives. Le dimanche avant la Pentecôte, elle se fit enlever par une troupe de Fribourgeois, la frontière n'est pas loin, quatre cents mètres à peine, avec son petit garçon et ses deux fillettes. L'époux était au service divin à Syens, où l'on vint l'avertir. Il porta plainte au bailli, qui n'eut aucun succès, L.L.E.E. de Berne intervinrent à leur tour et ce n'est qu'une fois qu'ils envoyèrent une délégation à Fribourg, pour obtenir que dame de Sépey soit convaincue de rentrer au berçail, que les gens de Fribourg commencèrent à prendre la chose au sérieux et se décidèrent à agir. Mais entre-temps, M^{me} de Sépey avait réintégré, mais il fallut insister auprès de l'évêque pour que le petit garçon puisse revenir.

Ad. Decollogny.